

Les conceptions du temps dans les comptes rendus des conseils d'administration de l'université de Nanterre

Conceptions of time in the councils' minutes of the University of Nanterre

Caroline Facq-Mellet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/praxematique/8216>

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Référence électronique

Caroline Facq-Mellet, « Les conceptions du temps dans les comptes rendus des conseils d'administration de l'université de Nanterre », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 78 | 2022, mis en ligne le 01 décembre 2022, consulté le 09 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/8216>

Ce document a été généré automatiquement le 9 avril 2023.

Tous droits réservés

Les conceptions du temps dans les comptes rendus des conseils d'administration de l'université de Nanterre

Conceptions of time in the councils' minutes of the University of Nanterre

Caroline Facq-Mellet

Introduction

- 1 L'étude que nous proposons se situe dans le cadre du projet LABEX ArchivU¹ et a pour objectif de saisir l'évolution des rapports au temps que génère un genre de discours professionnel universitaire : le compte rendu (CR) de conseil d'université (CU) ou de conseil d'administration (CA). Le projet ArchivU, s'appuyant sur l'idée générale d'un pouvoir configurant des discours, porte une attention particulière à la catégorie des genres de discours. Ceux-ci, conçus comme des formes relativement stables en relation étroite avec les fonctions propres aux sphères sociales, ne sont pas conçus comme le simple reflet d'une réalité indépendante d'eux, mais comme des lieux d'élaboration et de configuration des rapports sociaux et plus généralement des modes de subjectivité qui peuvent s'y déployer. Cet article a pour objectif spécifique de mettre en évidence que ce genre du compte rendu d'instances universitaires génère, au sein de l'institution universitaire, ses propres représentations du temps, ses propres régimes de temporalité. Après avoir rappelé le cadre théorique et méthodologique et présenté les rapports au temps en relation avec les caractéristiques génériques du compte rendu de réunion, nous mettrons en évidence les temporalités à l'œuvre dans notre corpus. La troisième partie sera consacrée à quelques hypothèses relatives à l'évolution diachronique des représentations du temps. La numérisation du corpus² étant encore en cours de réalisation, nous avons travaillé sur un échantillon exploratoire en diachronie d'une quinzaine de comptes rendus de CU/CA de l'université de Nanterre

entre 1971 et 2020 (voir liste en annexe). Les résultats obtenus ne peuvent qu'être provisoires. Ils permettent de construire des hypothèses générales sur l'évolution des rapports au temps que configure ce genre et demandent à être confirmés par une étude systématique.

1. Le cadre théorique et méthodologique : la configuration du réel par les genres

- 2 Le cadre théorique dans lequel nous situons notre étude est celui de l'analyse du discours, qui met en relation étroite les formes langagières avec les pratiques sociales. Dans la lignée des travaux de Michel Foucault, nous considérons que le discours n'est pas le reflet d'une réalité indépendante de lui, mais qu'il construit et configure les pratiques sociales. Le discours cristallise et normalise les formes et les modalités de pouvoir propres à une époque ; il en facilite l'intériorisation par une « naturalisation » de ces formes qui sont toujours historiquement situées. Le travail de l'analyste du discours est de favoriser une mise en perspective des signes afin de les « dénaturer » ou encore de « défamiliariser », non ce qui est invisible, mais ce qui n'est que trop visible et qui s'impose comme l'évidence. Il s'agit, pour reprendre les propos de M. Foucault à propos de l'objectif de l'archéologie, de « simplement (de) faire apparaître ce qui est très immédiatement présent et en même temps invisible » (2011 : 60). Une étude diachronique³ est alors susceptible de mettre en lumière l'évolution des formes linguistiques normées en relation avec l'évolution des configurations sociales.
- 3 La catégorie de genre de discours constitue de ce point de vue un objet d'étude particulièrement adapté aux enjeux de l'analyse du discours, en tant qu'elle cherche à rendre compte de l'intrication étroite entre le social et le langagier. Nous nous appuyons en effet sur une conception du genre de discours issue des travaux de M. Bakhtine 1984 : ceux-ci sont définis par lui comme des « types relativement stables d'énoncés » (1984 : 265), en relation étroite avec les pratiques propres aux différentes sphères sociales de l'activité humaine. Ils constituent donc le lieu intermédiaire où s'intriquent le langagier et le non-langagier⁴. Les genres de discours sont des formes normées (« relativement stables ») mais dynamiques, car sensibles à l'évolution des activités sociales humaines⁵. Décrire les genres de discours propres à une sphère sociale d'activité, les comparer, saisir certaines des évolutions formelles qui les caractérisent permet ainsi de mettre en lumière la façon dont le discours, dans une configuration sociale spécifique, rend possible certains rapports sociaux, et, plus fondamentalement encore, certains modes de subjectivité impliquant des modalités de pensée particulières. Nous faisons donc ici l'hypothèse que les genres de discours sont susceptibles en particulier de générer et d'imposer certains rapports au temps au sein d'une institution sociale. Cette entrée par le genre signifie non qu'il s'agit d'appréhender le rapport au temps de manière générale (à une époque donnée, pour une classe sociale ou une classe d'âge données, ni même pour une communauté donnée), mais de montrer que les genres de discours configurent et rendent possibles certains rapports au temps spécifiques à ceux qui les élaborent, les lisent et les partagent.
- 4 Nous proposons dans cet article d'appliquer cette hypothèse au genre du compte rendu de réunion d'instances de décision universitaires. Il s'agit d'un genre apparemment anodin et peu valorisé, lié en partie à une activité professionnelle de consignation et de

circulation de l'information institutionnelle. Néanmoins, il joue un rôle non-négligeable dans la consolidation et dans la construction de certaines institutions et en particulier de l'Université. Définis par F. Sitri (2016) comme « des discours écrits qui “rendent compte” de discours oraux produits lors de réunions à caractère institutionnel » (2016 : 2), les comptes rendus de réunion appartiennent ainsi au sous-ensemble, identifié par Authier-Revuz & Lefebvre (2015), des genres du « tenant lieu », puisqu'ils se présentent comme « tenant lieu » de l'évènement de parole qu'ils représentent. S'ils entrent tout d'abord en concurrence avec d'autres représentations des échanges oraux des conseils d'université et conseils d'administration (représentations orales de ces réunions dans les conversations par exemple), ils tendent, au fur et à mesure que les mémoires vivantes de ces réunions s'estompent, à se substituer à la réalité qu'ils représentent, à imposer leurs propres représentations de la réalité et en particulier leurs propres représentations du temps. De plus, leur fonction professionnelle de consignation et d'information les rend *a priori* peu suspects de prises de position partisane, ce qui peut faciliter une naturalisation de la réalité représentée. Enfin, leur mode de diffusion au sein de l'institution universitaire facilite leur assimilation. En effet, même s'ils sont peu lus *in extenso*, ils sont facilement cités, repris, commentés et utilisés dans une fonction professionnelle.

2. Le genre du compte rendu : traits génériques et représentations du temps

- 5 Il s'agira tout d'abord de dégager certains traits génériques engageant des modes relativement stables de rapport au temps.

2.1. Le nom de genre « compte rendu »

- 6 Dans une publication antérieure (Mellet & Sitri, 2010), nous avons mis en évidence l'importance du nom de genre dans la détermination et la reconnaissance des genres de discours : en effet, nous avons fait l'hypothèse que les genres de discours peuvent être caractérisés par une relation complexe et dynamique entre un nom de genre, une visée pragmatique et des formes langagières redondantes. Cette importance du nom nous amène tout d'abord à identifier certaines caractéristiques du nom *compte rendu* afin de les mettre en relation avec quelques configurations temporelles relativement stables propres à ce genre. Nous tenons à préciser que pour nous le nom de genre ne détermine pas de manière rigide des traits génériques de façon statique. Nous envisageons davantage le genre dans une relation dynamique résultant d'une manière de l'investir (voir à ce sujet Maingueneau, 1991) et de le travailler, ce qui peut avoir pour effet d'actualiser ou non certains traits. Le compte rendu, comme modèle abstrait, trouve des réalisations empiriques qui privilégient, en fonction du but pragmatique, certains traits. Ces réalisations empiriques variées peuvent aboutir dans certains cas à une transformation formelle telle que d'autres noms émergent, résultant de la reconnaissance d'une pratique discursive vue dans sa spécificité et sa différence. L'étude lexicale et sémantique du nom est intéressante, car elle rend compte d'une potentialité du genre qui s'actualise toujours de manière particulière en fonction de contraintes sociales dans lesquelles la pratique générique s'insère.

- 7 Notre étude est fondée sur le *Dictionnaire historique de la langue française* et le CNRTL, complétée par une exploration de la base textuelle FRANTEXT. La locution verbale *rendre compte*, à partir de laquelle est formé le nom composé *compte rendu*, est attestée au 12^e siècle : elle est composée d'une part du verbe *rendre*, issu du latin populaire *rendere*, dans le sens de « donner en retour », et comprenant l'idée d'une obligation, d'un devoir dont on s'acquitte et d'autre part du nom *compte*, avec d'abord le sens de « état détaillé des recettes et des dépenses ». *Rendre compte*, c'est donc s'acquitter d'une obligation de restitution d'un compte, et dans un premier sens d'un calcul, au sens quantitatif. Le terme *compte* semble évoluer en diachronie vers un sens plus général. Le nom *compte rendu*, apparu au 15^e siècle, mais lexicalisé seulement au 19^e siècle, a le sens résultatif de rapport détaillé. Le participe passé *rendu* lui donne l'aspect accompli : la réalité qu'on restitue, s'il s'agit d'un procès, d'un évènement, doit être menée à son terme pour pouvoir être restituée. Il oriente ainsi la temporalité vers le passé. Cet aspect accompli peut favoriser une saisie globale du procès, puisque celui-ci, achevé, peut alors être perçu dans sa totalité et être catégorisé comme une entité entière.
- 8 Plusieurs traits sémantiques relativement stables semblent ainsi pouvoir être retenus à partir de cette étude lexicale : d'une part, comme nous venons de le voir, le compte rendu est un genre de discours qui représente une réalité achevée au moment de la restitution. Même si toutes les périodes temporelles (passé, présent, futur) peuvent être représentées, elles le sont à partir d'un repère fixe qui est celui du moment de la restitution. Il est donc important de noter que le point d'ancrage est particulièrement décisif pour saisir le sens même de la réalité représentée et pour l'ordonner. Les usages concernant la notation de ce point d'ancrage changent selon les institutions et les pratiques locales. Dans les comptes rendus des débats de l'Assemblée nationale, par exemple, les pratiques ont varié, mais les comptes rendus portent très régulièrement la date témoignant d'une saisie postérieure à la tenue des débats. Dans les comptes rendus de l'université de Nanterre, une seule date apparaît le plus souvent et c'est celle du jour de la séance comme en [1] :

[1] Université Paris X Nanterre
Service des instances
Conseil d'administration du 27 novembre 1989

- 9 Néanmoins, on trouve certaines années des comptes rendus indiquant une date postérieure à la tenue de la réunion⁶ comme en [2] :

[2] Université Paris-X Nanterre
Service des instances
Nanterre le 23 février 2000
Procès-verbal du Conseil d'administration
Du 21 février 2000

- 10 Le point d'ancrage, toujours postérieur à la réalité représentée, peut favoriser une saisie globale du procès représenté, et cela apparaît de manière plus évidente lorsqu'est notée sur le compte rendu une date de restitution différente de la date de la tenue de la réunion comme en [2].
- 11 Le second trait remarquable, mais sans doute moins systématique est le caractère détaillé de la restitution attendue dans le genre du compte rendu. Ce trait provient peut-être du type de réalité dont on devait initialement rendre compte puisqu'il s'agissait de calculs précis des recettes et des dépenses⁷.

- 12 Enfin, le dernier trait met en évidence la dimension pragmatique du genre : le compte rendu tend à produire un rapport de places inégal entre le rédacteur, souvent en position basse, contraint par l'obligation de rendre compte, et le destinataire, en position haute, à qui l'on rend compte. Précisons que ce type de rapport peut précéder la réalisation du compte rendu (lorsqu'il y a un rapport hiérarchique antérieur à la production du compte rendu) ou résulter de cette production. D'un point de vue pragmatique, le compte rendu peut en effet être rapproché d'un macro-acte interactif de réponse à une question posée. L'ambivalence taxémique de l'acte de question est bien connue⁸, mais de manière générale, on sait que la question constitue souvent un acte menaçant pour la face négative de l'interlocuteur, qui se voit contraint de répondre, ce qui le place souvent en position basse⁹.
- 13 Une recherche dans la base FRANTEXT permet de compléter cette étude et de conforter ces tendances dans les traits de genre relevés. Pour le nom *compte rendu*, si l'on excepte les déterminants et les prépositions, les co-occurents les plus fréquents sont la locution adverbiale *in extenso* (35 occurrences) et l'adjectif qualificatif *détaillé* (20 occurrences) en position post-nominale exclusivement. Ce classement semble renforcer l'association privilégiée entre le genre du compte rendu et la préférence pour une représentation précise de la réalité représentée dans le compte rendu. D'autre part, l'étude comporte d'autres enseignements intéressants. La locution verbale *rendre compte*, lorsqu'elle fait apparaître un destinataire (prépositions *à/au/aux*, respectivement 270, 91 et 24 occurrences ; *devant*, 14 occurrences), est associée aux noms suivants : *roi* (27 occurrences), *Dieu* (17 occurrences), puis, de manière moins importante, *administration* et *commission*¹⁰. Il s'agit de manière privilégiée d'autorités politiques, religieuses ou administratives, ce qui renforce l'idée de la relation qui peut être établie entre le genre du compte rendu et la notion d'obligation : le compte rendu rend compte d'un rapport de places inégal entre celui qui le rédige et qui s'acquitte d'une obligation et le destinataire, en position haute. De plus, même si la sphère religieuse n'est sans doute pas la plus importante dans les occurrences relevées, les exemples relevant de ce domaine associent volontiers le compte rendu à l'idée d'un bilan rétrospectif, complet et sincère comme on peut le voir en [3] :

[3] Ne pensez a riensfors a demain bien matin oyr vostre messe et aprez ce rendre compte a vostre confesseur de tous voz pechiez par bonne, meure et actrempee confession
(Anonyme, *Le Menagier de Paris*, 1394)

- 14 *Rendre compte* est ici associé à un bilan complet et détaillé (« tous vos péchés ») issu d'un retour rétrospectif sur soi et sur son passé. Le compte rendu est lié à un devoir envers une autorité (institutionnelle, religieuse ou personnelle) qui a un ascendant sur celui qui l'accomplit et à l'égard de qui il convient d'être exhaustif et transparent.
- 15 Que retenir de cette brève recherche dans le rapport au temps qui peut être associé au genre du compte rendu ? D'une part, le compte rendu procède à la représentation rétrospective d'une réalité à partir d'un repère fixe qui donne sens et ordre à la réalité représentée. Ce trait de genre peut orienter vers une saisie globale de la réalité, et dans certaines sphères d'activité, rapprocher le compte rendu d'un bilan complet. D'autre part, et de manière conjointe, on peut faire le rapprochement entre le genre du compte rendu et la représentation détaillée et précise de la réalité. Cette représentation est à mettre en relation avec les modalités de production de ce genre.

2.2. Les modalités d'écriture du compte rendu de réunion

- 16 Si, dans le compte rendu, la restitution de l'évènement que constitue la réunion demande que celle-ci soit achevée pour que l'écrit soit produit dans sa totalité, l'écriture, elle, se fait au fur et à mesure du déroulement de la réunion. Si la représentation de la réunion est possible, c'est parce qu'elle est le fruit d'une ou d'un secrétaire qui assiste à la réunion et qui consigne les paroles (et secondairement les actes) au fur et à mesure de leur surgissement. Il rend compte des propos et des actions dont il est témoin au moment où il les entend et les voit. Certes, le produit final résulte d'un réaménagement plus ou moins important des notes prises au fur et à mesure du déroulement de la réunion. Néanmoins, les modalités mêmes de la production de l'écrit constituent un trait générique qui a des conséquences importantes sur le rapport au temps propre à ce genre, car elle permet une saisie sécante. Dans une première phase de l'écriture du compte rendu au moins, le procès n'est pas perçu de l'extérieur comme un tout global et indivisible, mais de l'intérieur, dans son déroulement interne, à partir du repère de localisation que constitue le secrétaire témoin. Ce mode de repérage instaure une relation de coïncidence temporelle entre la localisation temporelle du secrétaire témoin et le moment d'avènement des propos qu'il représente. Notons que ce repère de localisation évolue dans le temps puisqu'il suit le déplacement dans le temps du secrétaire. Il en résulte une restitution partielle des faits, liée justement à la localisation spécifique du témoin, qui restitue ce qu'il entend, voit, comprend, interprète et qui ne peut jamais être une représentation totale et surplombante de la réalité. Même si le secrétaire qui rend compte des propos ne cherche pas à s'impliquer dans les propos qu'il consigne, même si, ce qui est le plus souvent le cas, il ne procède à aucune prise de position relative aux propos consignés, il ne restitue que ce qui est possible depuis sa localisation spécifique. Les comptes rendus de réunion relèvent ainsi génériquement d'une configuration aspectuelle singulière avec une double saisie : une saisie globale, provenant d'une restitution postérieure de la réunion et procédant à l'intégration des différentes prises de parole dans un tout structuré ; une saisie sécante, en relation avec les modalités propres de l'écriture du compte rendu de réunion, caractérisée par la consignation des dires au fur et à mesure de leur émergence. Les différences entre les réalisations particulières proviennent en partie des proportions respectives de ces modes de saisie : certains comptes rendus cherchent en effet à effacer le plus possible les manifestations discursives de la saisie sécante, tandis que d'autres les maintiennent de manière plus ou moins importante. Dans les comptes rendus des CA de Nanterre, ces deux modes de saisie peuvent s'observer.

3. Les configurations du temps dans les comptes rendus de CA de l'université de Nanterre

3.1. Saisie globale et saisie sécante

- 17 Les comptes rendus de réunion peuvent être écrits en privilégiant certains temps verbaux. Ceux de Nanterre sont rédigés régulièrement au présent¹¹. Cette observation demande néanmoins une clarification. En effet, d'autres temps verbaux apparaissent, mais les actes de parole produits au cours de la séance par les membres de la réunion

sont représentés au présent. Les autres temps verbaux apparaissant se manifestent à l'intérieur des prises de parole, comme dans l'exemple suivant :

[4] Monsieur Guérin *souhaite porter* les faits suivants à l'intention du conseil. Ce jour même, les étudiants de l'association de Science politique avaient organisé une réunion-débat annoncée dans le « Monde » avec Monsieur Pierre VIDAL-NAQUET. Celui-ci *n'a pu se rendre* à Nanterre. (CR CA 15/02/1988)

- 18 On observe ainsi deux niveaux de représentation du discours autre, liés à la configuration énonciative propre au genre du compte rendu de réunion. En effet, dans ce genre, « un locuteur L organise la représentation des dires des locuteurs l tenus pendant la réunion » (voir l'article de F. Sitri dans ce numéro) : si le présent est utilisé à un premier niveau (celui de L) pour représenter la catégorisation de la parole de M. Guérin (« souhaite porter »), le contenu de ce que dit M. Guérin (l) intègre d'autres temps verbaux, comme ici le passé composé « n'a pu se rendre ». Ainsi, lorsque l'on dit que le compte rendu est rédigé au présent, il s'agit des actes de parole représentés au niveau de L et non de l. Le choix du présent, dans la mesure où il peut endosser plusieurs valeurs, peut relever d'une saisie globale ou sécante de la réalité représentée.

3.1.1. Une saisie globale

- 19 Le présent est en effet susceptible de représenter une saisie globale du procès. Nous reprenons ici les propositions de S. de Vogüé (2000) sur les valeurs du présent en relation avec trois types d'opération correspondant à trois configurations énonciatives : une opération de catégorisation ou de jugement, une opération de description et une opération d'évocation d'un évènement. La saisie globale correspond au présent d'évocation : il s'agit avant tout de donner à voir des faits, des évènements reconstitués dans leur accomplissement. L'usage du présent dans les comptes rendus de CA de Nanterre correspond parfois à ce type de saisie. On peut l'observer dans les extraits suivants, de [5] à [9] :

[5] Il décrit alors à grands traits le rôle du président qui aura une tâche écrasante (CR CU 26/02/1971)

[6] M. Blanchet présente au Conseil le document, explique les opérations effectuées à chacun des chapitres UER services communs (CR CU 03/05/1972)

[7] Il termine son intervention (CR CU 26/02/1971)

[8] Après lecture des procurations, le Président explique que cette séance est plus particulièrement consacrée à un débat sur le rapport « Demain l'Université » (CR CA 15/02/1988)

[9] Le président lit la conclusion du rapport, en dégage les traits saillants et nous informe des réactions de la conférence des Présidents (CR CA 15/02/1988)

- 20 Dans toutes ces occurrences, la catégorisation de la prise de parole est de la responsabilité du rédacteur (L) qui reconstitue la prise de parole en faits, en évènements par une évaluation globale. Ce ne peut être l (« il ») qui dit « Je décris alors à grands traits... ». Le procès ne peut faire l'objet d'une appréciation que lorsqu'il est parvenu à son terme : par exemple, l'appréciation dans [7] de terminer une prise de parole ne peut être obtenue qu'après la fin de celle-ci. On observe ensuite des marques d'une reconstitution globale comme « à grands traits » par exemple. Enfin, en [6] comme en [9], l'insertion des verbes de parole dans une suite narrative, avec la

représentation d'un enchaînement des évènements, soutenue parfois par des connecteurs temporels (*alors, et*) permet d'interpréter ces verbes au présent comme relevant de l'aspect global.

- 21 D'autres phénomènes langagiers participent de ce type de saisie. Il peut s'agir de noms de genre catégorisant l'ensemble ou une partie entière des interactions à l'intérieur des comptes rendus comme par exemple les noms *débat* ou encore *propositions* qui ont une fonction résumante en [10] :

[10] M. FRIDENSON propose que le conseil vote le texte de M. RONY, en attendant la motion qui sera rédigée par la commission du budget, qui s'inspirera du texte de M. Garricoix.

Le *débat* se poursuit autour de ces *propositions*. M. Vignerou demande une suspension de quelques minutes (CR CA 21/02/2000)

- 22 La partie initiale qui précède le compte rendu comporte également plusieurs types d'informations relevant d'une saisie globale. Il peut s'agir en particulier du nom de genre qui peut apparaître au début du texte (par exemple « procès-verbal du conseil d'administration du 21 février 2000 »). Ce nom suppose une catégorisation de l'écrit produit relevant d'une visée globale. Il peut s'agir encore du sommaire qui rend compte d'une représentation organisée et structurée de la réalité, provenant d'une saisie globale et postérieure. Le sommaire inscrit l'ensemble de la réunion dans des rubriques qui sont ordonnées par une numérotation qui linéarise les interactions et les représente dans une forme de successivité supposant une appréhension de l'ensemble de la réunion à partir d'une structuration globale préalable. Il est d'ailleurs à noter que le sommaire n'apparaît pas dans les premiers comptes rendus (dans l'échantillon, il est présent en 1977, mais pas avant). L'organisation du compte rendu se fait alors davantage à partir de l'ordre du jour, qui est connu à l'avance, que le président suit en général (avec parfois des distorsions, des ajouts ou des suppressions) et que le rédacteur semble retranscrire au fur et à mesure. L'apparition du sommaire change en partie la représentation du temps qui émane des comptes rendus. Le sommaire, différent de l'ordre du jour, qui est prospectif, suppose pour être établi, et même s'il provient en partie ou en totalité de l'ordre du jour, que l'ensemble des interactions soit terminé et transformé en matériau écrit susceptible d'être organisé, rangé, structuré.

3.1.2. Une saisie sécante

- 23 La saisie globale peut alterner avec une saisie sécante que le temps verbal du présent peut également exprimer. Cette valeur du présent correspond, selon de Vogué (2000), à une opération de description dans laquelle il s'agit de « rendre le monde qui nous entoure » (2000 : 5). Cette configuration suppose un point de vue à partir duquel le référent est perçu :

Elle entre. Paul dort.

Paul dort implique ici la mobilisation d'un « point de vue », celui de « elle » face à la situation qu'elle découvre une fois entrée. Et c'est cette situation que l'énoncé va décrire. (de Vogüé, 2000 : 10)

- 24 Il s'agit d'un présent qui marque une coïncidence temporelle entre l'origine du point de vue : « le référentiel de localisation » (2000 : 10) et l'évènement représenté : « l'ancrage temporel de l'énoncé sera toujours dans une relation de coïncidence de type déictique avec ce référentiel "il dort au moment où elle le voit" » (2000 : 11) même si, bien sûr, ce

référentiel peut être distinct de la situation d'énonciation. On décrit ce que l'on voit au moment où on le voit (et qui est différent du moment où on est), ce qui implique non pas une vision globale de la situation, comme dans le présent d'évocation, mais en quelque sorte une vision partielle, réduite à ce que le l'énonciateur perçoit dans le présent en train de surgir devant les yeux. L'utilisation du présent descriptif implique donc à la fois le renvoi à l'énonciateur (au point de vue qui considère le procès en question) et à sa localisation particulière. Dans le cas du compte rendu, cette localisation évolue en permanence puisque le temps du rédacteur en train de prendre des notes change constamment et l'on est alors parfois proche de ce que la narratologie nomme une narration simultanée. Il n'y a pas de représentation globale du procès, mais une succession non unifiée de représentations partielles d'un procès perçu depuis un point de vue dont la localisation temporelle change en permanence.

- 25 Ce type de saisie est perceptible de manière intermittente dans les comptes rendus étudiés. Cela tient aux caractéristiques génériques du compte rendu de réunion lui-même qui, comme on l'a vu, relève de modalités d'une écriture produite au fur et à mesure du déroulement de la réunion. Lorsque le compte rendu maintient des manifestations de cette écriture produite au fur et à mesure du déroulement de la réunion, il construit une représentation de la situation intégrant donc une temporalité fondée sur cette saisie sécante.
- 26 Celle-ci est repérable principalement dans toutes les formes de représentation du discours autre¹² qui permettent une adéquation temporelle entre le repère temporel de L et celui de l, c'est-à-dire lorsque les direx sont représentés au discours direct, au discours indirect libre (bi-vocal), ou encore sous forme de modalisation autonymique d'emprunt¹³ dans la mesure où ces formes autorisent le maintien de déictiques temporels comme en [11] :

[11] M. LEGRAND pense que dans le contexte actuel il est peu probable qu'une décision soit prise rapidement sur ce dossier (CR CA 21/02/2000)

- 27 Le référent de « le contexte actuel » peut être calculé à partir de la localisation temporelle de M. Legrand (l), mais le maintien du déictique montre que le rédacteur (L) partage avec lui la même localisation. Le temps vécu par le rédacteur au moment où il représente la parole de M. Harweig est le même que celui de la profération de ces paroles. L représente les direx de l au moment de leur avènement. Il ne procède pas à une recatégorisation et une reformulation des direx une fois ceux-ci accomplis, mais il les représente au moment où il les découvre. Cette adéquation temporelle entre le rédacteur et l'évènement de parole qu'il représente est l'indice le plus marquant d'une saisie sécante.
- 28 Ajoutons que les verbes introducteurs peuvent constituer des indications supplémentaires comme le montre la différence entre [12] et [13] :

[12] M. FISCHER fait état des inquiétudes du CIOUX quant à leur devenir (CR CA 21/02/2000)

[13] M. LEGRAND pense que dans le contexte actuel il est peu probable qu'une décision soit prise rapidement sur ce dossier (CR CA 21/02/2000)

- 29 En [12], l'utilisation de la locution verbale « faire état » ne peut provenir de M. Fischer (il ne peut avoir dit « je fais état de »). Il s'agit ici d'une catégorisation externe du rédacteur avec une visée résumante marquée en particulier par le groupe nominal

pluriel « les inquiétudes ». C'est ici la saisie globale qui s'impose. En [13] en revanche, le verbe d'attitude propositionnelle « pense que » est sans doute à mettre sur le compte de M. Legrand qui est davantage susceptible d'avoir dit « je pense que ». L'ensemble de l'énoncé peut relever du discours indirect libre (« je pense que dans le contexte actuel... »).

- 30 La difficulté de l'analyse des comptes rendus étudiés provient en partie de l'hétérogénéité des modes de saisie, globale ou sécante, dans la représentation des dires au sein d'un même compte rendu. On trouve un exemple de ce phénomène dans le passage suivant ([13] de a à e) :

[14]

- a. M. PHYTILIS croit qu'il s'agit d'un débat périmé depuis les décisions prises sur l'allongement de l'année universitaire.
- b. Mme ULLMO refuse les discours moralisateurs au détriment de la qualité de la préparation de l'année universitaire.
- c. M. Lachenaud rappelle qu'au moment des inscriptions, il faut des gens pour accueillir les étudiants, il ne s'agit pas de discours moralisateur.
- d. Pour Mme ULLMO, il est impensable d'accepter que l'année soit constamment écourtée pour faire plaisir à certains.
- e. M. le PRESIDENT répond qu'il s'agit de donner un enseignement décent aux étudiants. (CR CA 14/01/1985)

- 31 Certains énoncés de ce passage peuvent être interprétés soit comme du discours indirect libre (a, b), soit comme des formes de modalisation en assertion seconde avec îlot textuel non marqué¹⁴ (d), laissant entendre la voix propre des participants : on trouve par exemple des adjectifs subjectifs comme « moralisateurs », « impensable » ou des adverbes modaux comme « constamment », qui peuvent être attribués aux locuteurs et qui rendent compte d'un moment tendu et conflictuel du débat. Dans ces passages, le but du rédacteur semble être principalement de représenter les échanges au moment de leur avènement avec moins un souci de reformulation que celui de rendre compte de ce qu'il a entendu au moment où il l'a entendu en tant que témoin. Ce qui prime est le spectacle de la matérialité même des paroles individuelles apparaissant dans leur singularité. Les verbes au présent ne sont pas la manifestation d'une catégorisation ultérieure et globale de la situation, mais ils saisissent la parole vivante en train de se déployer. D'autres énoncés, au contraire, semblent relever d'une saisie globale (e). Le verbe répondre (e) en particulier constitue une catégorisation de la parole du Président qui ne peut être de son fait (il ne peut avoir dit « je réponds que... ») qui se fait après coup : ce qu'il a dit est une réponse. Dans ce cas, il s'agit moins de représenter la parole vivante en train d'émerger que d'en donner une représentation unifiée et de la qualifier comme type d'évènement langagier (une réponse).

3.2. Deux représentations du temps

- 32 Les deux modes de saisie du procès peuvent se distribuer, selon nous, en accord avec les traits génériques du compte rendu, en deux grandes catégories temporelles : celle d'un temps historique et celle d'un temps individuel et subjectif.

3.2.1. Un temps historique

- 33 Les comptes rendus de conseil d'administration de l'université de Nanterre représentent diverses manifestations d'un temps historique et collectif. Les dates en en-tête de chacun des documents inscrivent la temporalité de l'université dans le contexte plus large de l'histoire externe et rattachent son histoire à celle de son époque et de son déroulement. Le lecteur peut alors mettre en relation les événements de l'université et ceux de l'histoire collective, propre à un pays, une époque, une civilisation. D'autres indications inscrivent plus spécifiquement la temporalité propre à l'institution universitaire : il s'agit notamment de la mention et de la numérotation des séances dans une suite construite à partir d'une borne initiale (« 1^{re} séance » [séance du 26 février 1971], puis la notation des séances qui se suivent : « 87^e séance » [séance du 21 juin 1977] par exemple). L'histoire de l'université, tout en se rapportant à l'histoire externe, y découpe sa propre temporalité, relative à son histoire particulière dans laquelle le producteur et le lecteur du compte rendu s'inscrivent et construisent de cette manière une communauté partageant le même temps. Il s'agit d'un temps cumulatif, donnant épaisseur et stabilité à l'institution universitaire.
- 34 Nous faisons ici l'hypothèse que la saisie globale et postérieure du procès liée au genre du compte rendu favorise davantage ce type de temporalité. Dans cette configuration, le rédacteur du compte rendu se soucie moins de la nécessité de rendre compte de son immersion au sein de la réalité vécue que de produire une représentation de la réalité unifiée et cohérente, en relation avec le temps collectif de l'institution, son fonctionnement et son développement. Ces occurrences ont alors tendance à participer à l'intégration des représentations des dires dans un tout cohérent général, dans un but qui peut être informatif, explicatif ou argumentatif, et lié à une fonction utilitaire du compte rendu. Par exemple en [8], la catégorisation des dires permet de faire la transition dans le compte rendu entre l'annonce du thème général de la réunion (un débat sur le rapport « Demain l'Université ») et les prises de position des participants et la motion de l'UNEF. L'intervention du Président constitue ainsi une péripétie qui participe de la superstructure du compte rendu. Il s'agit avant tout de donner à comprendre la suite des échanges, leur structure propre, leur teneur, leur valeur pragmatique d'actes langagiers (une explication, une réponse, par exemple). Le présent à valeur globale est dans ce cas davantage lié à une fonction utilitaire que l'on retrouve également dans la mention des dates, le sommaire et le titre des rubriques : il s'agit de rendre compréhensibles les votes pour le lecteur en caractérisant la suite des échanges permettant d'y parvenir et de classer de manière rationnelle les informations essentielles à retenir en vue d'une utilisation future, proche ou lointaine. Le compte rendu est alors inscrit dans une série amenée à se poursuivre, et il s'insère dans l'histoire globale de l'université, participant ainsi de la construction et de la consolidation de celle-ci. Nous pouvons en conséquence noter que cette temporalité historique n'est pas seulement tournée vers le passé puisque le compte rendu est dans ce cas configuré en relation avec une utilisation future, à plus ou moins long terme, avec des objectifs plus ou moins conscients et planifiés.

3.2.2. Un temps individuel et subjectif

- 35 Par ailleurs, l'utilisation du présent exprime et diffuse une autre temporalité. La valeur sécante résultant d'une saisie de l'évènement depuis le point de vue du rédacteur au

moment où il entend les paroles des différents acteurs du débat permet la manifestation de paroles individuelles, représentées dans leurs spécificités et leurs subjectivités multiples. Dans ces occurrences du présent, le rédacteur semble transcrire de manière immédiate les paroles au moment où elles surgissent sans se soucier de leur intégration dans un tout cohérent. C'est le présent en train de se dérouler qui prédomine. Le compte rendu se fait spectacle public pour le lecteur en immersion dans la réalité représentée. Le rédacteur tente de faire entendre la voix propre aux interactants en en représentant les modalités spécifiques. Cette temporalité subjective et individuelle est liée à une autre fonction de l'institution universitaire. Le présent à valeur sécante, parce qu'il résulte d'une activité de témoignage du rédacteur, atteste de l'effectivité de la tenue de la réunion (elle a bien eu lieu) ainsi que de la véracité des propos tenus et de l'attribution des dires (c'est vrai, le rédacteur est le témoin contemporain de cette réalité). Cette fonction intègre d'autres manifestations comme la signature, mais également la mention des noms des interactants ou aussi la mention des heures précises.

4. L'évolution des représentations du temps dans comptes rendus de CA de Nanterre

- 36 La lecture des comptes rendus récents permet de faire l'hypothèse d'une évolution du rapport au temps. L'une des caractéristiques visibles est l'allongement de la longueur des textes produits, ce qui peut constituer un indice d'une précision croissante des informations représentées. Les comptes rendus des premières années semblent eux davantage dominés par une fonction utilitaire : il s'agit avant tout de rendre compte du contenu et de la rationalité des débats en vue de leur utilisation et de leur consignation en tant que documents officiels permettant le fonctionnement effectif de l'institution. Les premières réunions ont un rôle constituant auquel les comptes rendus participent. C'est d'ailleurs ce que semble confirmer le compte rendu du 9 octobre 1971 dans ce passage que l'on peut attribuer par défaut au président :

[15] Ils (les comptes rendus) ont été envoyés courant juillet, car le rythme des réunions en juin a été si rapide que la diffusion n'a pu être faite d'une séance à l'autre. A ce sujet, le Bureau du Conseil a procédé à un échange de vues et considéré qu'il n'est sans doute pas indispensable de diffuser un compte rendu aussi détaillé de l'ensemble des interventions. Il faut, autant que possible, enregistrer la totalité des débats et conserver enregistrement et minutes au service des affaires générales, mais ne diffuser qu'un PV de synthèse.

- 37 Le compte rendu du 3 mai 1972 confirme cette volonté, car les comptes rendus sont davantage produits en relation avec leur fonction utilitaire puisqu'il s'agit avant tout d'acter des votes des réunions. Lors de cette séance, le président précise que le procès-verbal doit être « fidèle dans le fonds aux débats d'une séance » et il en rappelle la valeur juridique, rendant déterminante leur approbation :

[16] Le président REMOND rappelle que l'adoption des procès-verbaux n'est pas seulement une pure formalité inscrite à l'ordre du jour, mais donne une valeur officielle à toutes les décisions du Conseil, qui prennent effet à partir de leur approbation.

38 En diachronie, les comptes rendus ont tendance progressivement à être plus volumineux et à exprimer à la fois une temporalité historique et une temporalité subjective : en fonction de critères variables (thèmes abordés, habitudes du secrétaire de séance, partie du compte rendu concernée et lien avec les votes attendus, etc.), le compte rendu peut davantage privilégier l'une ou l'autre de ces temporalités. Il est difficile, à partir d'un échantillon relativement restreint, de rendre compte des évolutions de ce point de vue de manière précise. Néanmoins, les comptes rendus les plus récents semblent marquer une évolution qu'il faudrait confirmer par une étude systématique. Les deux modes de temporalités continuent à être présents : on trouve des passages importants manifestant le temps subjectif et lié au présent à valeur sécante comme en [17], dans une section consacrée à une discussion au sujet du blocage de l'université en 2018 :

[17] Pour le Président, ces questions ne sont pas celles qui font débat aujourd'hui ; il ne faut pas tout amalgamer (CR CA 10/12/2018)

39 On retrouve ici les caractéristiques d'un présent descriptif avec une valeur sécante : l'utilisation d'un déictique temporel « aujourd'hui » indiquant le partage d'une même temporalité entre l'origine du point de vue et l'évènement de parole représenté. D'autres passages au contraire relèvent de la saisie globale comme en [18] :

[18] M. PIERRE objecte que l'état est décisionnaire en matière de négociation salariale (CR CA 10/12/2018)

40 Pourtant, certains passages signalent une évolution particulière puisqu'ils ne semblent relever ni d'une saisie sécante, ni d'une saisie globale comme en [19]. Le début du passage concerné relève d'une saisie sécante :

[19] Le Président indique que le protocole d'accord sur l'aménagement du secteur de l'Université à Nanterre sera signé par l'Etat, l'Epadesa, la ville de Nanterre, le CROUS de l'académie de Versailles et l'Université. Il est le premier d'une série de protocoles que *conclura* l'Université pour encadrer les échanges fonciers. Il a été présenté à la commission du patrimoine. Les échanges fonciers *seront précisés* par des travaux complémentaires importants.

41 Le protocole resitue les échanges fonciers relatifs aux franges du campus dans des discussions et négociations plus larges entre les parties, notamment dans le cadre de développements territoriaux en cours et à venir.

42 On retrouve des caractéristiques de la saisie sécante, avec en particulier le partage de localisation temporelle entre L et l. L'alinéa suggère que ce qui suit est pris en charge par le président, sous forme de discours indirect non marqué¹⁵. Le maintien des déictiques et en particulier des temps de l'énonciation (future) va dans ce sens.

43 Néanmoins la suite de cette partie du compte rendu évolue différemment en [20] :

[20] Enfin, le préambule rappelle que le protocole est issu de discussions menées sous l'égide du Préfet des Hauts-de-Seine. L'objet du protocole est énoncé. Ce dernier vise à :

- identifier les ambitions des acteurs sur le site ;
- préciser les objectifs de la programmation urbaine dans ce secteur et accompagner la mise à jour du schéma directeur de l'Université ;
- exposer les principes de développement de l'offre de logements étudiants

- dans le bassin d'attractivité de l'Université ;
- définir les conditions de mise en œuvre des opérations d'aménagement et de développement du foncier
- préciser les modalités de travail et de suivi du protocole entre les parties.

44 Ici, l'absence d'indication de l'origine énonciative de l'énoncé et de formes déictiques empêche de déceler une saisie sécante. La saisie globale apparaît également difficile à identifier dans ce passage : on ne relève aucune forme résumante, aucun signe d'intégration au sein d'un ensemble cohérent. Le passage, qui reprend un texte écrit entièrement et directement intégré au sein du compte rendu, ne garde plus de traces d'une prise en charge et d'un repérage à partir duquel il puisse être interprété. Si on compare à des comptes rendus plus anciens qui intègrent également des textes écrits (motions, rapports, etc.), l'évolution est significative. Il peut s'agir d'un phénomène de désancrage énonciatif qui est peut-être propre aux comptes rendus les plus récents. Cette hypothèse demande néanmoins à être confirmée par une étude exhaustive et par d'autres analyses.

ANNEXES

Annexe 1 : Corpus exploratoire

CR CU de la séance du 26 février 1971
CR CU de la séance du 9 octobre 1971
CR CU de la séance du 3 mai 1972
CR CU de la séance du 9 février 1976
CR CA de la séance du 14 janvier 1985
CR CA de la séance du 15 février 1988
CR CA de la séance du 27 novembre 1989
CR CA de la séance du 19 février 1996
CR CA de la séance du 21 février 2000
CR CA de la séance du 13 mars 2000
CR CA de la séance du 26 mars 2007
CR CA de la séance du 9 juillet 2007
CR CA de la séance du 23 juin 2014
CR CA de la séance du 19 octobre 2015
CR CA de la séance du 10 décembre 2018

NOTES

1. Le projet LABEX triennal (2021-2024) ArchivU a pour objectif d'étudier les mutations de l'institution universitaire entre 1971 et 2020 du point de vue original de deux genres de discours professionnels : les comptes rendus de CU/CA et les rapports d'activité de laboratoire.

2. Le projet ArchivU prévoit la numérisation complète des comptes rendus de CU/CA de l'université de Nanterre entre 1971 à 2020.
3. En diachronie récente. Sur ce point, voir l'article de E. Née et S. Lehmann dans ce numéro.
4. Voir à ce sujet Branca-Rosoff (1999), qui envisage le genre de discours comme un dispositif « biface qui fait correspondre une face interne (les fonctionnements linguistiques) et une face externe (les pratiques socialement significantes) » (1999 : 116).
5. Voir à ce sujet Bronckart (2004).
6. Parfois ce décalage est minime, comme on le voit pour le compte rendu de la séance du 21 février 2000, qui indique la date du 23 février 2000. Parfois l'écart devient très important, atteignant plusieurs mois, comme pour les comptes rendus de l'année 1996.
7. Insistons de nouveau sur l'idée que le compte rendu, comme modèle abstrait, trouve des réalisations empiriques qui privilégient, en fonction du but pragmatique, l'une ou l'autre de ces saisies. Il est intéressant de noter cependant que, dans la sphère universitaire, des comptes rendus brefs peuvent entraîner un changement de nom. Il en est ainsi des *relevés de décisions*, qui négligent la restitution détaillée et abandonnent la saisie sécante, au profit d'une saisie globale, comme le terme *décision* semble l'indiquer puisque dans ce cas, il a un sens résultatif. Un changement de nom constitue sans doute un indice important indiquant un changement de genre.
8. Voir en particulier Kerbrat-Orecchioni (1992).
9. D'autres types de relations taxémiques sont bien sûr possibles. Celui qui produit le compte rendu peut parfois occuper une position haute dans la mesure où il impose une certaine représentation de la réalité. C'est comme cela que l'on peut comprendre en partie les enjeux liés à la production de comptes rendus de CA par des instances syndicales, soucieuses de concurrencer la représentation de la réunion produite par l'administration universitaire.
10. Ces tendances doivent être relativisées en fonction des genres privilégiés par la base FRANTEXT.
11. Cette affirmation doit être néanmoins confirmée par l'étude exhaustive du corpus.
12. Nous suivons les catégories de J. Authier-Revuz. On peut se reporter en particulier à Authier-Revuz (2020).
13. Pour la description détaillée de ces formes, voir Authier-Revuz (2020). L'auteur identifie cinq grandes formes : discours direct (DD), discours indirect (DI), discours indirect libre- bivocal (DIL), modalisation autonymique d'emprunt (MAE), modalisation comme assertion seconde (MAS). Ces formes sont obtenues à partir de trois traits distinctifs binaires : ancrage énonciatif unifié ou non, formes autonomes ou standard, discours autre source ou objet du dire. Si seul le DD est caractérisé par un type d'ancrage non unifié, le DIL a un ancrage énonciatif partagé tandis que la modalisation autonymique d'emprunt peut maintenir des formes autonomes intégrant des déictiques temporels.
14. On peut déceler dans ce passage des manières de dire propres au locuteur, comme « faire plaisir à certains ».
15. J. Authier Revuz (2020) parle de discours indirect non marqué lorsqu'à l'intérieur d'une séquence au discours indirect, on omet en début de phrase ou de proposition le verbe introducteur.

RÉSUMÉS

L'article propose d'étudier des représentations du temps que génère le genre professionnel du compte rendu de Conseil d'administration ainsi que son évolution en diachronie. Après avoir présenté les rapports au temps en relation avec les caractéristiques génériques du compte rendu de réunion, nous mettrons en évidence les temporalités à l'œuvre dans notre corpus : une temporalité historique, et une temporalité individuelle et subjective. La troisième partie posera l'hypothèse d'une évolution du genre vers une forme de désancrage énonciatif.

The article proposes to study the representations of time generated by the professional genre of the councils' minute as well as its evolution in diachrony. After presenting the relationship to time in relation to the generic characteristics of the councils' minutes, we will highlight the temporalities at work in our corpus: a historical temporality and an individual and subjective temporality. The third part will pose the hypothesis of an evolution towards a form of enunciative disengagement

INDEX

Mots-clés : genre du compte rendu, aspect global, aspect sécant, discours rapporté, régimes de temporalité, diachronie

Keywords : meeting minutes, global aspect, secant aspect, reported speech, regimes of temporality, diachrony

AUTEUR

CAROLINE FACQ-MELLET

MoDyCo — Université Paris Nanterre